

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1935)

**Heft:** 23

  

**Artikel:** Après le drame de Pontresina

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-732881>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La NOUVELLE DIRECTION de l'

## Office Cinématographique

S. A.

porte à la connaissance de son honorable clientèle qu'elle a repris ses anciens locaux :

**Rue du Midi 15  
LAUSANNE**

et vous offre, en plus de quelques nouveaux films en préparation, les programmes suivants :

**Un coup de téléphone  
A nous la liberté  
Allo Paris! ici Berlin  
Ivresse blanche  
La Chauve-souris  
Prix de beauté  
La route est belle  
Chez les mangeurs d'hommes  
Corsaires  
Sous les toits de Paris  
La nuit est à nous  
Cendrillon de Paris  
La mélodie du Monde  
Pour un soir**

Ainsi que de nombreux compléments de programmes inédits, tout à votre disposition sur demande.

Die neue Leitung der Office Cinématographique S. A. teilt ihrer verehrten Kundenschaft die Uebernahme ihrer früheren Geschäftsräume 15, Rue du Midi, in Lausanne mit und offeriert ausser einigen neuen in Arbeit befindlicher Filme, folgendes Programm

**Es Lebe die Freiheit Miss Europa  
Allo Paris, hier Berlin Bei den Menschenfressern  
Mach mir die Welt zum Paradies**

Wie auch ein grosses Beiprogramm, das Ihnen auf Verlangen zur Verfügung steht.

## Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concerner les films Rythmes d'amour ou Le fantôme du music-hall et Terreur à bord.

Vu les préavis de la Commission cantonale de contrôle des films,

vu les dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films,

le Département de justice et police prononce l'interdiction, sur tout le territoire vaudois, des films américains ci-après, édités par la maison Paramount :

a) **Rythmes d'amour ou Le fantôme du music-hall.** Motifs : film de caractère immoral et morbide. Scènes de nudité d'un goût douteux. Succession d'actes criminels constituant un ensemble inacceptable.

b) **Terreur à bord.** Motifs : Le film comporte une série quasi ininterrompue d'assassinats. Trame nettement répréhensible. Atmosphère morbide. Les personnes qui feraient projeter les films interdits, sous leur titre original ou sous un titre différent, s'exposent aux pénalités prévues aux articles 79 et suivants de l'arrêté précité.

L'interdiction d'admission des jeunes gens âgés de moins de 18 ans est étendue à l'égard des films suivants : Le cabochard, Le cavalier La fleur, L'hôtel du libre échange, J'ai une idée, Remous, Studio à louer, Vivre et aimer.

Les films ci-après ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département : Le fantôme vivant (Films Cristal), Le monde en marche (Fox-Film), Charlie Chan à Londres (Film d'épouvante), Ravisseurs (Film de gangsters).

Films russes : La haine (Préobrajenski et Pravova), Les hommes ailés (Reisman), La jeunesse de Maxime (Kosintseva), Les jours culminants (Zarkhi et Kheifetsa), Les joyeux garçons du Tcheliousskine, Les paysans (Ermler), Prométhée (Kavalevaridze), Tchapaïev (Frères Vassiliev), La vie privée de Petr Vinogradov (Maltchretz).

Le chef du Département de BAUP.

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département, en se référant aux préavis de la Commission Cantonale de Contrôle des Films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve : **Sérénade à trois, Jeunesse bolchevère, Cu-**

caïne, Caravane, Le bataillon des amours, Mascare, Wander Bar, Capture.

Le film La chasse du comte Zaroff est admis, à condition que la limite d'âge soit de dix-huit ans et que la réclame soit discrète et avertisse que les personnes nerveuses doivent s'abstenir de le voir.

L'agence O-Kay est autorisé moyennant coupure de la scène de la chambre de bain.

Le tonbeur est autorisé avec la réserve suivante : les jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans ne sont pas admis.

L'orage est autorisé moyennant quelques coupures dans la scène de débâche.

Le chien andalou est interdit. Film d'une incohérence totale qui, sous le couvert d'art et d'avant-garde, développe le thème d'un rêve à tendance sadique.

D'amour et d'eau fraîche, film à interdire. Thème d'une immoralité rendue insoutenable par la manière dont le réalisateur insiste sur les détails scabreux.

Le Secrétaire général du Département de justice et police : A. LORENZ.

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique :

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Commission de censure du canton du Valais, en séance du 18 février et après visionnement, a refusé les films suivants :

1. Arlette et ses papas. 2. Amok. 3. Les invités de 8 h. 4. Les hommes en blanc. 5. L'école des contribuables. 6. Le baiser devant le miroir. 7. Les bleus de la marine. 8. Cavalier La fleur. La Commission de censure.

## Les metteurs en scène dans l'ornière

Au début d'une de ses dernières chroniques cinématographiques, M. Bl. écrit dans « Le Droit du Peuple » :

« Le cinéma est bien malade. Tombés dans l'ornière depuis plus d'une année, les producteurs, et surtout les Français, ne font rien pour en sortir. Non seulement ils ne font rien, mais on acquiesce peu à peu la certitude qu'ils font tout pour y rester. Ces producteurs se gardent bien de réaliser des films avec des scénarios inédits. Ils se bornent à avec une obstination désastreuse à adapter des pièces de théâtre et des romans. Grâce aux mesures de contingence que les producteurs de Paris ont réussi à faire prendre au gouvernement français pour éviter la concurrence étrangère, les plus tristes navets sont servis en France et en Suisse romande.

Et le coupable de cette situation, ce n'est pas le directeur de la salle de cinéma, c'est, après le producteur incapable et ignorant, le public, ce bon public qui paye sa place et subit n'importe quoi sans réagir. »

## Où s'inspirent nos censeurs ?

Quelques loueurs et directeurs de cinéma nous ont demandé qui pouvait bien documenter nos censeurs et leur faire savoir ce qui est immoral, passible de la vision, avant toute autorisation. La réponse est très simple. Nos autorités s'inspirent, en Suisse romande, de deux publications catholiques : l'hebdomadaire « Choisir » (Administr. : bd. St-Germain 140, Paris VI ; abonnement annuel 40 fr. français) et le cahier mensuel « Ciné-Documentation », qui s'appelle dès le 1er janvier « Documentation Cinématographique » (Administration : rue de l'Isly 12, Paris VIII ; abonnement annuel 70 fr. français).

Ces deux publications sont intéressantes et nous indiquent clairement la valeur morale de tous les films présentés, la seconde publication étant encore plus rigoureuse que la première. Etant donné la source d'inspiration de la censure en Suisse romande, tous nos cinémas se trouvent ainsi assimilés aux salles familiales catholiques.

De là, cette sévérité qui contraste singulièrement avec la largeur d'idée dont bénéficie le théâtre (« ce spectacle n'est pas recommandé aux jeunes filles ») où tous les enfants peuvent aller librement se « rincer l'œil » sur les seins nus d'une belle revue parisienne et admirer les hautes qualités morales et éducatives du « Sexe faible » ou de « La Prisonnière ». De plus, il y a aussi de bonnes publications de Paris, avec des femmes 100 % nues, que l'on peut se procurer dans tous les kiosques et quantité de marchands de tabac !!!

Ce qui n'empêchera pas de braves gens de croire encore que le cinéma est le grand agent de l'immoralité dans le monde !!!

## Après le drame de Pontresina

Voici quelques renseignements sur la fin tragique du moniteur de ski Beni Fuhrer, d'Arosa, et de Mme Kern, de Berne, surpris par une avalanche près de la cabane de Coaz.

L'accident s'est produit lundi 18 février, peu avant midi. Une vingtaine de membres de la troupe de la Société cinématographique suisse Alpina, qui tourne actuellement à Pontresina le film alpestre « Les diables blancs », se dirigeaient vers la cabane. La troupe comprenait les régisseurs, opérateurs, quelques artistes dont le principal interprète Gustave Diessi, de Berlin, dix skieurs éprouvés, le directeur Kern et sa femme.

Une partie de la troupe seulement fut ensablée, soit le skieur Maurer, de Davos, engagé avec son frère pour l'expédition, Mme Kern et Beni Fuhrer. Le premier fut dégagé assez rapidement et sans grand dommage sinon un épuement complet. Il fallut plus de temps pour découvrir les deux autres victimes, ensevelies sous quatre mètres de neige. Et tous les efforts prodigués toute l'après-midi pour les ramener à la vie furent vains.

Beni Fuhrer, surnommé « la fusée noire », était l'un des plus connus et des plus adroits skieurs du pays ; il n'avait pas son pareil dans les courses de descente. Ses débuts au cinéma, dans « Majesté blanche », avaient fait sensation.

Mme Kern, originaire de Gstaad, était âgée de 32 ans ; son mari est directeur de l'Alpina, fondée en juillet 1934 et dont « Les diables blancs » seront la première production.

## En deux mots...

— Sait-on qu'à Genève, une initiative communiste proposerait entre autres la suppression du droit des parents pour toutes les places de spectacles n'excédant pas deux francs. Une proposition aussi sensée devrait figurer sur tous les programmes des partis bourgeois. En effet, par ces temps de crise, l'on peut tout de même accorder au peuple quelque modeste distraction sans que la lourde patte du fisc s'abatte encore sur les faibles prix des places du cinéma, spectacle éminemment populaire.

— Sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires de M. le prévôt du Grand Saint-Bernard, une compagnie cinématographique française se propose de venir en juin à Martigny pour tourner au col du Grand Saint-Bernard un film inspiré d'un roman de Henry Bordeaux, probablement « La neige sur les pas ».

— On lit dans le No 850 de « La Cinématographie Française » le curieux communiqué suivant : « Société de distribution de Lausanne désire se mettre en relation avec producteurs français voulant faire distribuer leurs films en Suisse par un circuit de vingt à trente salles. S'adresser à M. Guidoux, Caroline 5, Lausanne. » Et la convention, que devient-elle en présence de ce nouveau groupement ??

— Les vedettes de cinéma aiment à séjourner en Suisse. Tandis que Douglas Fairbanks et Jean Kieppra sont à St-Moritz, l'Américain Clive Brook est à Gstaad ainsi qu'Alexandre Granowsky, le metteur en scène des « Nuits moscovites ».

— Le Département de l'Instruction publique de Bâle-Ville a décidé de montrer le film du home « Chez-Nous » aux parents des élèves des écoles de Bâle, ceci sur la proposition de M. A. Gempeler, professeur à l'École de commerce. Mlle Alice Stanz, directrice des jardins d'enfants de la ville, a bien voulu s'occuper avec le département susdit, se charger de cette présentation qui sera accompagnée de jeux et de danses rythmiques exécutés par des écoliers et écolières de Bâle au profit de leurs petits compagnons du canton de Vaud.

Ce choix a été fait non seulement parce que le home est unanimité dans son exécution par la crise, mais aussi en raison de la valeur éducative du film lui-même. Ce film, qui a passé dans presque tous les pays d'Europe, aux Etats-Unis et dans cinq pays de l'Amérique du Sud, a été qualifié, par un journaliste hongrois, comme « la chose la plus jolie qui ait été saisie par un appareil de prise de vues ».

## Petite revue de presse

La querelle du... gasitisme

M. Henri Garat, dans un hebdomadaire du cinéma parisien, répond de sa meilleure plume et de sa plus belle encre au faux, au mauvais public qui ne l'apprécie pas — car, selon son lui, le seul bon et vrai public est celui qui le gobe et le lui dit.

Peut-être M. Henri Garat eût-il gagné à garder ses réflexions pour lui... Il se relève en effet quelque outrecuidance dans le geste d'un artiste qui prétend vilipender et remettre à l'ordre les mauvais bourgeois de spectateurs qui ne gôlent pas ses ronds de jambes et son délicat sourire. Un homme sensé se consolerait toujours de l'animadversion des foules en se disant, comme le fabuliste, qu'on ne saurait plaire à tout le monde et à son père. Et s'il est tant soit peu intelligent, il voudrait bien convenir que, se vouant au plaisir du public, il demeure justiciable du public. Or quoi de plus mouvant, de plus divers, de plus instable que le public ? Il faut s'habituer à cette idée et admettre ces remous, ces caprices de la foule. « To be or not to be », disait Hamlet, plaire ou ne pas plaire, voilà l'alternative devant laquelle se trouve l'artiste. S'il plait, tant mieux, tout va bien. Si non, une seule arme lui reste : son talent. S'il en a un. Mais il y a quelque présumptueux... ridicule à monter ses grands chevaux et à fonder sur des gens qui vous houspillent, en leur clamant qu'ils n'y connaissent rien et ne constituent en somme qu'un faux public...

En revanche, que penser d'une part d'un organe — par ailleurs d'une belle tenue — qui ouvre ses colonnes à une espèce de match entre gasitistes et antigasitistes, et, de l'autre, de l'état d'esprit — s'il peut être autre question d'esprit — de ceux et celles qui, sous de pharisaïques pseudonymes, en usent et en abusent ? Je m'assure, pour ma part, que la seule manière de manifester ma réprobation ou mon manque de goût pour un artiste, consiste à... m'abstenir de l'aller voir et entendre. Mais je me mépriserais haut le cœur si je me laissais aller à écrire à mon journal : « Monsieur ! moi j'aime pas Garat », ou bien : « Madame ! j'adore Henri Garat ». Ces déclarations publiques sont d'un grotesque achevé. Et il y a dans les déclarations de ces amateurs de cinéma une puérilité, une fantaisie bête qui dépassent les bornes permises et conduisent tout droit ceux qui s'y livrent, comme ceux qui les prennent au sérieux, non point à un gasitisme ou à un antigasitisme mieux compris, mais à un parfait... gasitisme.

« Arrière, ceux dont la bouche souffle le chaud et le froid »

Mais que dire à celui qui, s'écriant éducateur — car un critique vise, par ses jugements, à former le goût du public — que dire donc de quelqu'un écrivant, à propos du film « L'homme invisible » : « C'est une incontestable réussite technique à base de tour de force ; mais ce n'est du reste que cela, me semble-t-il, car loin de partager l'enthousiasme illimité de mes confrères français, je pense que la réalisation de James Whale est assez quelconque : un correct travail de régisseur, sans plus. »

Que faut-il tenir pour vrai ? La première partie de la phrase qui déclare que c'est une « incontestable réussite » (« à base de tour de force ») — on se croirait à la foire aux athlètes !) ou l'avant-dernière qui parle d'une « réalisation assez quelconque »... Il faudrait tout de même savoir et choisir. Peut-on, en effet, user de cette expression « tour de force » pour aboutir à cette plus que restrictive conclusion d'un « correct travail de régisseur »... « sans plus » ? Et n'oublions pas ce « sans plus », fleur terminale qui vient apporter sa... disgrâce à cette phrase si épaisse — sans doute de l'espèce des charlons — qu'on ne sait par quel bout la prendre.

En bref, et en bon français, un mot suffit pour qualifier ce genre, à sens contradictoires : « incohérence ». FANCY.

## Opérateur-électricien

parlant allemand et français, cherche place stable, pour de suite ou date à convenir. Bons certificats à disposition. Faire offres sous E. B. D. 122, au Schweizer Film Suisse, Terreaux 27, Lausanne.

Essais de changement de propriétaire, cinéma cherche à placer pour date à convenir son

## Opérateur

connaissant à fond la partie, ayant travaillé sur WESTERN, Bauer, Ermenon. Ecrire sous chiffre 225 P. N., à l'Adm. du Schweizer Film Suisse, Terreaux 27, Lausanne, qui transmettra.

A vendre en très bon état. Offres sous chiffre J. C. P. 129, au Schweizer Film Suisse, Terreaux 27, Lausanne.